

Aarau, février 2025

## **SwissSkills 2025 – Règlement du Championnat suisse IMD**

### **Généralités et champ d'application**

Ce règlement définit l'organisation, le déroulement et la participation des Interactive Media Designer au concours professionnel suisse « SwissSkills 2025 ». Conformément au principe d'égalité, toutes les désignations de personnes et de fonctions s'appliquent à tous les genres, quelle que soit la forme linguistique utilisée.

### **Responsabilité**

L'association professionnelle dpsuisse est l'organisation responsable des métiers participants. Elle est compétente pour l'ensemble de la Suisse.

### **Objectifs**

Lors des SwissSkills 2025, environ 1000 jeunes talents suisses s'affronteront dans 85 compétitions différentes pour décrocher le titre de championne ou champion suisse.

#### Objectifs du championnat suisse

- Offrir aux jeunes professionnels en formation l'opportunité de mesurer et d'évaluer leurs compétences lors d'un championnat suisse, tout en favorisant les échanges d'expérience entre pairs partageant les mêmes aspirations.
- Encourager et valoriser la diversité des compétences professionnelles.
- Promouvoir une image moderne et pertinente des métiers.

La participation est ouverte aux apprentis de toutes les régions du pays qui seront en 4<sup>e</sup> année de formation en septembre 2025. Les performances d'excellence doivent inspirer et encourager les autres à se surpasser.

### **Le concours SwissSkills 2025**

- Le concours s'adresse à l'ensemble de la Suisse.
- Il comprend plusieurs épreuves (= disciplines) afin d'illustrer la diversité et les domaines d'activité du métier.
- Il est basé sur le contenu du plan de formation.
- Il correspond au niveau de compétences attendu à la fin de la formation initiale (niveau examen final d'apprentissage).
- Les épreuves évaluent les compétences opérationnelles (savoir-faire et connaissances).
- Les tâches aboutissent à des résultats concrets et pertinents pour la profession, dans différentes disciplines.
- Le concours se déroule autant que possible sur les supports les plus couramment utilisés, à savoir le smartphone et l'ordinateur.
- Il est conçu pour être attractif pour les visiteurs des SwissSkills.

### **Épreuves du concours**

- Les épreuves du concours sont conçues de manière à évaluer les compétences variées et pertinentes pour la profession d'Interactive Media Designer.
- Elles sont composées de plusieurs sous-tâches.
- Chaque tâche doit être réalisée dans un délai imparti.
- Les tâches ont été rédigées par des experts reconnus. Chaque sous-tâche est évaluée une fois réalisée.
- La coordination générale du concours et la supervision sont assurées par un chef expert.

## Structure du concours

Le concours commence le mercredi 17 septembre 2025 et se termine le samedi 20 septembre 2025.

Il se déroule en plusieurs phases. À chaque phase, des tâches sont assignées que les candidats doivent résoudre dans un temps imparti.

Lors de la première phase, six candidats s'affrontent. Les meilleurs participants se qualifient pour la phase suivante. En finale, les trois meilleurs candidats se battent pour remporter le titre.

## Évaluation

L'évaluation se fait selon les principes suivants :

- L'évaluation du concours est basée sur la norme CIS SwissSkills avec une échelle de 100 points.
- Les participants sont informés du résultat et des prochaines étapes au plus tard à 21h00 le jour de la soumission d'une tâche.
- Le chef expert évalue les résultats des tâches individuelles. Trois autres experts évaluent les résultats des tâches individuelles et déterminent ensemble les points attribués.
- Le chef expert supervise l'ensemble du concours.
- Les ambiguïtés et questions sont résolues et décidées directement sur place par l'équipe d'experts.

## Outils autorisés

Les outils suivants sont autorisés :

- Smartphone personnel
- Identifiant personnel pour Figma
- Journal de bord personnels (numériques ou analogiques) avec des ressources individuelles telles que des liens, des notes, des fichiers et des paramètres logiciels.
- L'utilisation de l'IA doit être transparente et compréhensible. Cela concerne à la fois la conception et les résultats de l'application de l'IA.
- La conception doit exposer les raisons de l'utilisation de l'IA, y compris les critères de sélection, les objectifs visés et les avantages escomptés. Il est tout aussi important de documenter les résultats de manière détaillée. Cela inclut les résultats générés, les procédures utilisées, les sources et les données utilisées, ainsi que tout matériel rejeté.
- En général, les mêmes normes s'appliquent à la documentation et aux résultats que dans d'autres domaines. Si les rapports sont insuffisants ou opaques (non compréhensibles), les résultats ne seront pas pris en compte ou évalués.

## Disqualification

Les raisons suivantes entraînent l'exclusion de la compétition :

- Utilisation d'outils non autorisés.
- Violation des règles de la compétition.
- Tentative de fraude ou fraude avérée.
- Les ressources personnelles apportées (liens, notes, fichiers, etc.) qui ne sont pas soumises à l'équipe d'experts pour contrôle.
- Copie de fichiers de conception, travaux ou projets d'autres personnes.
- Copie des idées de conception d'autres personnes.

## Annnonce des résultats, titres et publication

- Les médailles et prix seront remis lors de l'annonce des résultats par le comité organisateur des SwissSkills le samedi 20 septembre 2025 à 19h30. La remise des prix aura lieu dans le cadre d'une grande fête réunissant tous les métiers participants.
- Titre : Champion(ne) suisse Interactive Media Designer CFC
- Les résultats seront publiés dans la presse spécialisée.

**Prix**

Des prix en argent sont attribués pour la compétition des championnats suisses. La répartition de la somme sera effectuée par dpsuisse à l'issue de l'évaluation finale. dpsuisse verse les montants suivants par métier :

1er rang : CHF 1500.-

2e rang : CHF 1000.-

3e rang : CHF 500.-

**Divers**

- Recours juridiques : Le recours juridique est exclu.
- Assurances personnelles : Les participants sont responsables de leurs propres assurances personnelles.
- Entrée en vigueur : Ce règlement a été édicté par l'association professionnelle dpsuisse.

dpsuisse



Beat Kneubühler  
Directeur